

SECTION IV

LA RAISON et les PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CONNAISSANCE

CHAPITRE I

VÉRITÉS ET NOTIONS PREMIÈRES

159. — LA RAISON ET L'EXPERIENCE

I. — **Définition** : A) **La raison** : c'est la faculté de *comprendre*. Comprendre, c'est connaître l'essence et la nature des choses. Or l'esprit ne les connaît qu'au moyen des principes rationnels et des notions premières. Ces principes et ces notions sont les *données* ou le contenu de la raison.

B) **L'expérience** : c'est l'ensemble des *données* fournies par la conscience et les sens, facultés *expérimentales*.

II. — **Objet** : A) **De l'expérience** : le *relatif* : ce qui dépend de certaines conditions ; — le *contingent* : ce qui peut ne pas être ou être autrement ; — le *particulier* : ce qui est limité dans le temps et l'espace. Ces trois caractères s'impliquent : ce qui est relatif est contingent et ce qui est contingent est particulier.

B) **De la raison** : l'*absolu* : ce qui est indépendant de toute condition ; — le *nécessaire* : ce qui ne peut pas ne pas être ; — l'*universel* : ce qui n'a aucune limite ni dans le temps, ni dans l'espace. Ces trois caractères s'impliquent : ce qui est absolu est nécessaire, et ce qui est nécessaire est universel. — La raison peut donc se définir encore : *la faculté de l'absolu, du nécessaire et de l'universel, ou, d'un mot, la faculté de l'absolu.*

N. B. — Par *entendement* on signifie, ordinairement, la faculté d'abstraire, de généraliser et de juger. Kant le définit : la faculté de juger.

160. — FORMES DE LA RAISON

La raison est : I. — a) **Spontanée** : quand elle conçoit les notions et vérités premières d'une *manière concrète et implicite*. L'enfant et l'homme ignorant appliquent spontanément : vg. le principe de causalité, bien qu'ils n'en connaissent pas la formule. — b) **Réfléchie** : quand elle connaît les notions premières et les principes rationnels d'une *façon abstraite et explicite*.

II. — a) **Spéculative ou théorique** : quand elle s'exerce dans le domaine de la vérité pure. — b) **Pratique** : quand elle s'applique au discernement du bien et du mal pour diriger la volonté. C'est la *conscience morale*. — c) **Esthétique** : quand elle apprécie le beau. C'est le *goût* : « Le goût n'est qu'un bon sens délicat ». (Delille). — Kant a étudié ces trois formes de la raison : *Critique de la raison pure*. — *Critique de la raison pratique*. — *Critique du jugement*.

III. — a) **Intuitive** : quand elle saisit *immédiatement* la vérité. — b) **Discursive** : quand, d'une vérité connue, elle en induit ou en déduit une autre (156, 157).

161. — SENS COMMUN ET BON SENS

I. — **Sens commun** : « Tout le monde entend par sens commun, dit Jouffroy (1), un certain nombre de principes ou notions évidentes par elles-mêmes, où les hommes puisent les motifs de leurs jugements et les règles de leur conduite. » C'est la définition *objective*. Mais, ordinairement, ce nom s'applique moins aux notions et aux principes premiers qu'à la *faculté* de les connaître. Dans ce sens *subjectif*, on définit le sens commun : la raison

(1) *Mélanges philosophiques*, Du sens commun et de la Philosophie.

spontanée, c'est-à-dire la raison en tant qu'elle connaît l'ensemble des vérités admises par tous : vg. vérités et notions premières. Il faut faire grand cas du sens commun, quand il s'applique à des vérités d'un ordre simple et pratique ou qui intéressent l'humanité entière : vg. l'existence des corps, l'existence de l'âme, l'existence de Dieu (Cf. *Logique*, L. III).

Mais, comme les perceptions du sens commun sont spontanées et confuses, il appartient à la science et à la philosophie de les contrôler et de les compléter par la réflexion. La philosophie recherche le *pourquoi* et le *comment* des choses : c'est la raison *réfléchie*. On peut donc dire que la philosophie est au sens commun ce que regarder est à voir.

II. — **Bon sens** : le sens commun est, d'après le mot lui-même, une qualité *commune* à tous les hommes, égale chez tous ; aussi reste-t-il à peu près invariable. Le bon sens, au contraire, c'est une qualité *individuelle*, susceptible de degrés variés et, en fait, plus ou moins développée dans les différents esprits. C'est l'aptitude à bien juger, à discerner le vrai du faux dans les cas particuliers. C'est ainsi que Nicole l'a compris, car il dit dans la *Logique de Port-Royal* : « Il n'y a rien de plus estimable que le bon sens et la justesse de l'esprit dans le discernement du vrai et du faux... Il est étrange combien c'est une qualité rare que cette exactitude de jugement. On ne rencontre partout que des esprits faux, qui n'ont presque aucun discernement de la vérité... Il n'y a point d'absurdités si insupportables qui ne trouvent des approbateurs... et les plus ridicules sottises toujours des esprits auxquels elles sont proportionnées ». (*Premier discours*).

Descartes semble dire le contraire : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ⁽¹⁾ ; car chacun pense en être si bien pourvu que ceux mêmes qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont... La puissance de bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes ⁽²⁾. »

⁽¹⁾ La Rochefoucauld a dit équivalentement : « Tout le monde se plaint de sa mémoire, personne de son jugement. » (*Maximes*, 89. Cf. *supra*, 151).

⁽²⁾ *Discours de la Méthode*, première partie.

On a concilié ces deux opinions, en apparence contradictoires, en disant que Nicole parle de la raison déformée par un mauvais usage, tandis que Descartes a en vue la raison native, avant tout exercice. Ce qui paraît incontestable c'est que des esprits, également justes à l'origine, peuvent grandement différer dans la suite, selon l'emploi qu'ils font de leur raison. La méthode a une influence décisive sur le développement intellectuel, comme l'ajoute Descartes un peu plus loin : « Ce n'est pas tout d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. » Il semble cependant que Descartes exagère l'importance de la méthode en affirmant que l'inégalité des esprits tient *uniquement* à la différence des méthodes employées. Les faits prouvent contre Descartes que les aptitudes naturelles ne sont pas identiques chez tous : les esprits ne sont pas tous également bien doués. Il n'y a d'ailleurs que les bons esprits à savoir tirer profit d'une bonne méthode.

Ce qui est égal, chez tous les hommes, c'est le sens commun, c'est-à-dire la *raison spontanée*, la faculté des premiers principes. Mais si l'on identifie le bon sens avec la faculté « de bien juger et de distinguer le vrai d'avec le faux », comme nous l'avons fait avec Descartes, il n'est pas vrai que cette faculté soit « la chose du monde la mieux partagée » ni égale chez tous.

§ A. — VÉRITÉS PREMIÈRES ⁽¹⁾

162. — DÉFINITION ET CLASSIFICATION

A) **Définition** : ce sont des **jugements** portant sur des rapports nécessaires, universels, évidents par eux-mêmes. « On ne doit considérer comme vérités premières, dit Leibniz, que les vérités qui n'ont pas besoin de démonstration », puisqu'elles servent à démontrer les autres. On n'entend pas ici par vérités

⁽¹⁾ P. BUFFIER, *Traité des premières vérités*.

premières celles que l'on aperçoit immédiatement, vg. vérité de notre existence, mais celles qui tiennent sous leur *dépendance* toutes les autres vérités : c'est pour cela qu'elles peuvent servir de *principes directeurs* de la connaissance.

B) **Classification** : on distingue dans l'ordre :

I. — **Logique** : les principes d'identité, — de contradiction, — du tiers exclu.

II. — **Métaphysique** : les principes de raison suffisante, — de causalité, — de substance, — des lois, — de finalité.

III. — **Moral** : les principes de l'obligation morale, — de la distinction du bien et du mal, — de la responsabilité, etc. (Cf. *Morale*).

163. — PRINCIPE D'IDENTITÉ ET SES DÉRIVÉS

Principe d'identité ⁽¹⁾ : « Ce qui est, est » ; — ou : « Le même est le même » ; — ou : « A est A ». — Il exprime pour la pensée la nécessité de rester d'accord avec elle-même. — Ses **dérivés** sont :

I. — **Principe de contradiction** : Aristote ⁽²⁾ l'a formulé ainsi : « Il est impossible que le même attribut appartienne et n'appartienne pas au même sujet, dans le même temps, sous le même rapport. » Autre formule : « Il est impossible que A soit à la fois A et non A. » Ce principe devrait s'appeler de *non contradiction*, dit Hamilton, parce qu'il exprime pour la pensée la nécessité de ne pas se contredire. Ce principe n'est que le principe d'identité énoncé sous une forme négative. Ces deux principes exprimant la même loi, l'un *positivement*, l'autre *négativement* : la nécessité pour la pensée de rester d'accord avec elle-même, on les prend souvent l'un pour l'autre.

II. — **Principe du tiers exclu**, ou *d'exclusion du milieu*, ou

⁽¹⁾ L'identité signifie ici l'absence de contradiction intrinsèque, tandis que l'identité du moi, c'est la persistance d'un être dans le temps.

⁽²⁾ *Métaphysique*, L. IV, Chap. III, § 8.

d'alternative : « Une chose est ou n'est pas » ; — ou : « Il n'y a pas de milieu » ; — ou : « Il n'y a pas de troisième alternative. » Entre deux propositions contradictoires, dont l'une est la négation pure et simple de l'autre, comme il n'y a pas de milieu (*non datur tertium*), si l'une est vraie, l'autre est fautive, et *vice versa*. Ce principe n'est qu'une conséquence du principe de contradiction : en effet, si les deux alternatives (A et non A) pouvaient être en même temps toutes deux vraies ou toutes deux fautes, il s'ensuivrait que A serait A et non A. Ce serait la négation du principe de contradiction.

Axiomes : on rattache à ces principes les axiomes :

1° *Mathématiques communs* à l'arithmétique, à l'algèbre et à la géométrie : vg. Deux quantités égales à une même troisième sont égales entre elles. — Si à des grandeurs égales on ajoute des grandeurs égales, les sommes sont égales.

2° *Logiques* : Deux termes identiques à un même troisième terme sont identiques entre eux.

Ces principes et ces axiomes sont dits *analytiques* parce qu'ils ont pour formules des jugements, où le sujet et l'attribut sont *totalemment* ou *partiellement identiques*.

164. — PRINCIPE DE RAISON ET SES DÉRIVÉS

Principe de raison suffisante : « Tout ce qui est a sa raison ⁽¹⁾ ». — La raison d'une chose est ce qui explique son existence et sa nature, ce qui nous la rend intelligible. Dire que tout a sa raison d'être, c'est dire que « tout est intelligible », peut être compris par la pensée. Aussi M. Fouillée l'appelle-t-il *principe d'universelle intelligibilité*. Sans doute notre esprit ne comprend pas tout, mais la cause en est que nous ne sommes pas assez intelligents et non que les choses ne sont pas intelligibles en elles-

⁽¹⁾ Leibniz le formule ainsi : « Rien n'arrive sans qu'il y ait une raison pourquoi cela est ainsi plutôt qu'autrement. » (*Lettres à Clarke*, II, § 1).

mêmes. Rien ne peut nous enlever la conviction de l'intelligibilité des choses ; aussi le principe de raison suffisante est-il la condition de l'exercice de l'intelligence.

Ses dérivés : ce principe se décompose en autant de principes spéciaux qu'on peut trouver de raisons nécessaires pour rendre une chose intelligible. Or, quand on connaît la *cause*, la *substance*, la *loi* et la *fin* d'une chose, on sait tout ce qui peut rendre compte de son existence et de sa nature. De là les principes dérivés :

I. — **Principe de causalité** : « Tout ce qui commence d'être a une cause ». — Le principe de raison est plus général : toute cause est raison, mais toute raison n'est pas cause. Le principe de raison s'applique à tout, au monde abstrait comme au monde concret, aux concepts métaphysiques comme aux phénomènes sensibles : vg. Dieu a sa raison d'être dans sa perfection absolue ; une vérité a sa raison dans une autre vérité ; mais on ne doit pas dire que la perfection de Dieu est la cause de son existence, qu'une vérité a sa cause dans une autre vérité.

II. — **Principe de substance** : « Tout phénomène implique une substance, un sujet un et permanent ». — Ce principe est le complément nécessaire du précédent. En effet, si rien ne subsiste sous la succession des phénomènes, ceux-ci n'étant plus liés entre eux, on ne comprend pas comment ceux qui précèdent peuvent déterminer ceux qui suivent. Si un premier phénomène A disparaît totalement avant qu'un second B soit produit, le premier phénomène est pour le second comme s'il n'avait jamais existé : le second serait un phénomène sans cause. Pour concevoir un rapport de causalité entre deux phénomènes, il faut que quelque chose persiste qui leur serve de lien. La substance est donc une raison d'être du phénomène.

III. — **Principe des lois, ou d'uniformité de la nature, ou principe d'ordre** : « Dans les mêmes circonstances les mêmes causes produisent les mêmes effets ». — D'autres disent : « La nature obéit à des lois stables et générales ». — « Il y a de l'ordre dans le monde ». Mais le principe ainsi formulé n'est plus premier, parce qu'il résulte d'une démonstration *a posteriori*.

Ce principe n'est qu'une application du principe de raison au

principe de causalité. Si, les causes, par hypothèse, restant les mêmes, les effets changeaient, la différence des effets n'ayant pas sa raison d'être dans la différence des causes, serait sans raison. — Claude Bernard l'appelle le *principe du déterminisme*.

IV. — **Principe de finalité ou des causes finales** : « Tout se fait en vue d'une fin » ; « Ὅδεν μάρτυς », comme dit Aristote. — Bossuet a donné une autre formule qu'on peut résumer ainsi : « Tout ce qui est ordonné suppose une intelligence et un but ».

Remarques : 1° Kant appelle ces principes du second groupe des jugements *synthétiques a priori*. D'autres prétendent qu'ils sont *analytiques*. (154, IV).

2° *Réduction des principes aux principes d'identité et de raison* : A). Le principe de contradiction n'est que la formule négative du principe d'identité et le principe du tiers exclu est une conséquence du principe de contradiction.

B) La *cause*, la *substance* et la *fin* sont des *raisons* de l'existence des phénomènes et des êtres ; la *loi* est la *raison* de leur coexistence ou de leur succession. En effet : la *cause* est la raison du phénomène qu'elle précède et produit ; — la *substance* est la raison de la causalité elle-même ; — la *fin* est la raison déterminant l'emploi d'un phénomène comme moyen (1) ; — le principe des *lois* n'est qu'une application du principe de raison au principe de causalité. C'est Leibniz (2) qui a ramené les vérités premières aux principes d'identité et de raison. Ces deux principes sont distincts, mais ils restent solidaires ; ils ne sont que l'expression de la nature essentielle de l'intelligence : le besoin d'intelligibilité.

165. — RÔLE DES PRINCIPES DANS LA PENSÉE

I. — **Le principe d'identité** et ses *dérivés* conditionnent la possibilité de la pensée, en la faisant s'accorder avec elle-même.

(1) LACHELIER, *Fondement de l'induction*.

(2) *Lettres à Clarke*, II, § I

C'est ainsi que le jugement, acte essentiel de l'intelligence, n'est possible que si les choses dont il exprime le rapport ne sont pas contradictoires entre elles, si la pensée reste d'accord avec elle-même. Autrement on tombe dans l'absurde et l'inintelligible, comme si l'on dit : un cercle est carré. Le principe d'identité est la **loi statique** de l'esprit ; en dehors de lui, la pensée se pose et se détruit en même temps, car, si ce qui est n'est pas, si A n'est plus A, le résultat sera A—A, c'est-à-dire = 0. Quand je dis vg. ce mur est blanc, si ce qui est peut ne pas être, il se peut que le mur ne soit plus mur quand j'affirme qu'il est blanc. Pour que cette proposition soit possible, il faut donc que le sens d'aucun des mots ne change pendant qu'on les pense.

II. — **Le principe de raison** conditionne l'exercice et la réalité de la pensée ; c'est la **loi dynamique** de l'esprit. Si l'esprit n'était pas convaincu que les choses sont intelligibles, ont leur raison d'être, il n'entrerait pas en exercice : étant fait pour comprendre, étant *intelligent*, il croit spontanément qu'il y a quelque chose d'*intelligible*, quelque chose à *comprendre*. Ce principe postule donc l'accord de la pensée avec les choses, comme le principe d'identité l'accord de la pensée avec elle-même. Ces deux principes fondamentaux de l'intelligence sont étroitement solidaires ; ils constituent le fond même de l'intelligence. C'est pourquoi ils se retrouvent dans toute affirmation, dans toute pensée. Prenons un exemple : cette table a été faite avec du bois. Pour que cette proposition ait une signification, il faut : 1°) que le sens d'aucun des mots ne change pendant qu'on les a dans l'esprit (principes d'identité et de contradiction) ; — 2°) que l'esprit reconnaisse la liaison de la table avec le bois (principe de substance) ; — si on ajoute : par un menuisier, (c'est la causalité efficiente) pour écrire (c'est la cause finale). C'est ainsi qu'au fond de chaque proposition particulière se cachent les divers éléments constitutifs de la raison. Aussi les principes premiers, comme les notions qui en forment la matière, sont-ils découverts par l'esprit dans l'analyse de son activité, comme il découvre les lois physiques dans l'analyse des faits extérieurs.

166. — RÔLE DES PRINCIPES DANS LES SCIENCES

Aristote distingue les principes :

I. — **Communs à toutes les sciences** : principes d'identité et de raison. Comme ils sont la condition de la pensée, ils sont destinés à apprendre *n'importe quoi*.

II. — **Propres à une science ou à un groupe de sciences** : celui qui veut apprendre cette science ou ce groupe doit les posséder. Ce sont pour :

A) **Logique formelle et Mathématiques** : les axiomes dérivés du principe d'identité.

B) **Physique** : les principes de causalité et d'uniformité de la nature.

C) **Chimie** : spécialement le principe de substance.

D) **Sciences naturelles** : surtout le principe de finalité.

E) **Psychologie et Sciences morales** : spécialement aussi le principe de finalité.

F) **Morale** : les principes de la distinction du bien et du mal (Le bien est distinct du mal), — du devoir (Il faut faire le bien et éviter le mal), — de la responsabilité (Le bien a droit à une récompense, le mal mérite un châtement).

G) **Métaphysique** : les principes de raison et de finalité.

III. — **Remarques** : 1°) On appelle parfois tous les principes premiers *axiomes*, bien que d'ordinaire on réserve le nom d'*axiomes* aux principes analytiques dérivés du principe d'identité, c'est-à-dire aux axiomes logiques et mathématiques (163). — 2°) On appelle aussi les principes premiers *principes a priori* ; mais, selon nous, ils ne le sont pas absolument, car les notions qui leur servent d'éléments sont tirées de l'expérience. On peut dire qu'ils sont *relativement a priori*, en ce sens que l'activité intellectuelle qui les forme, la raison, est antérieure à l'expérience et que ces principes régissent toutes les expériences à venir (153, Remarque II).

167. — CARACTÈRES DES VÉRITÉS PREMIÈRES

Les principes premiers ont trois caractères ; ils sont :

I. — **Nécessaires** : A) **Subjectivement** : c'est-à-dire qu'ils sont la condition essentielle de toute connaissance : « Ils entrent, dit Leibniz, dans nos pensées dont ils font l'âme et la liaison, et ils y sont nécessaires comme les tendons et les muscles le sont pour marcher, quoiqu'on n'y pense point ». (1) Telles sont ces grandes lois du jugement : 1° nous ne pouvons croire en même temps deux propositions qui se contredisent : c'est l'application du principe d'identité ou de contradiction ; — 2° une chose étant donnée, nous croyons qu'elle a nécessairement sa raison ou sa cause, qui la fait être ce qu'elle est : c'est l'application du principe de raison ou de causalité.

B) **Objectivement** : ils ne peuvent pas ne pas être, ni être autrement ; ils sont donc vrais non seulement en fait, mais en droit ; ils constituent pour nous des vérités dont le contraire nous est absolument inconcevable. Il nous est impossible de concevoir un monde où les principes n'auraient pas leur application, où *vg.* une chose pourrait en même temps être et n'être pas, où un phénomène arriverait sans cause. Non seulement nous croyons qu'en fait tout a sa raison, mais encore qu'il en doit être ainsi.

II. — **Universels** : A) **Subjectivement** : ils sont présents à toutes les intelligences, communs à tous les esprits. Ils représentent des vérités impersonnelles, les mêmes pour tous et constituent ce qu'on appelle quelquefois les vérités de « sens commun ». — On objecte en vain que beaucoup d'intelligences les ignorent longtemps et même toujours. Sans doute, sous leur forme abstraite, ils ne sont connus que d'un petit nombre ; mais leur application instinctive est immédiate, contemporaine du premier éveil de l'intelligence. Tous en font usage, même les plus ignorants, même les enfants. Le sauvage et l'enfant ne connaissent pas la formule abstraite des principes d'identité et de raison ; cependant le pre-

(1) *Nouveaux essais*, L. I, Ch. I, § 20.

mier se récrie à une contradiction (1) et le second demande sans cesse le *pourquoi* et le *comment* des choses. Ces deux principes sont donc bien les lois fondamentales et constitutives de toute intelligence. Mais pour s'en rendre compte et les formuler abstraitement il faut être capable d'analyse et de réflexion : « L'esprit, dit encore Leibniz, s'appuie à tout moment sur ces principes, mais il ne vient pas si aisément à les démêler et se à les représenter distinctement et séparément, parce que cela demande une grande attention à ce qu'il fait, et que la plupart des gens, peu accoutumés à méditer, n'en ont guère ». (2)

B) **Objectivement** : en même temps que ces principes sont les lois universelles de la pensée, nous croyons qu'ils sont les lois universelles de la réalité. Nous les considérons comme s'appliquant à l'universalité des choses dans tous les temps et dans tous les lieux.

III. — **Évidents par eux-mêmes** : il suffit qu'on les énonce devant nous, pour que nous les admettions aussitôt. Ils se montrent, ils ne se démontrent pas ; non seulement ils n'ont pas besoin d'être démontrés, mais ils sont INDÉMONTRABLES. Ils sont en effet la condition de toute preuve ; ils ne peuvent par conséquent être prouvés eux-mêmes, car il faut bien avoir un fondement pour bâtir et un point de départ pour aller de l'avant. Le démontrable suppose l'indémontrable. A moins de déclarer toute connaissance et toute science impossibles, il faut admettre qu'on ne doit pas révoquer en doute les principes. C'est pourquoi on les appelle : vérités FONDAMENTALES, parcequ'ils ne reposent que sur eux-mêmes et toutes les autres vérités reposent sur eux ; — vérités PREMIÈRES, parce que les vérités particulières en dépendent.

168. — VÉRITÉS PREMIÈRES ET LOIS SCIENTIFIQUES

Les lois scientifiques ont des caractères opposés. Elles sont :

(1) « Il n'y a point de barbare qui, dans une affaire qu'il trouve sérieuse, ne soit choqué de la conduite d'un menteur qui se contredit ». (LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*... L. I, Ch. I, § 4),

(2) *Ibidem*, § 20.

I. — **Contingentes** : elles pourraient ne pas exister ou être autres qu'elles sont ; ce sont des vérités de *fait*. Les principes sont des vérités de *droit*. La nécessité des lois de la nature est, comme l'a bien montré M. Boutroux ⁽¹⁾, *relative, hypothétique* ; celle des principes est *absolue, inconditionnelle*.

Les lois scientifiques sont **relatives** : 1° à la *nature de notre monde* : vg. en fait, les corps tombent dans le vide avec une vitesse proportionnelle au temps ; mais il pourrait en être autrement, et l'on conçoit un monde existant sans cette loi de la pesanteur ; — 2° à la *volonté de Dieu* : ayant posé librement les lois du monde, il peut y déroger, et, cela, sans désordre ni violation de principe, car, comme le remarque M. Rabier, « quand le savant dit : le soleil se lèvera demain, il sous-entend : si toutes les causes restent les mêmes. Intervient-il quelque cause nouvelle qui modifie l'effet attendu, le savant ne dit point que la loi est violée, car la loi ne dit pas que, les causes étant autres, l'effet doit rester le même ⁽²⁾ ».

Il n'en est pas ainsi des principes ; ils ne dépendent ni : a) de la *nature du monde*, car il nous est impossible d'imaginer un monde où les choses ne seraient pas régies vg. par les principes de substance ou de causalité ; — b) de la *volonté de Dieu*, car Dieu ne peut pas faire que les propositions contradictoires soient vraies en même temps, ou qu'un phénomène arrive sans cause.

II. — **Générales** : elles n'ont pour objet qu'une *classe* d'êtres ou de phénomènes : vg. les lois physiques ne s'étendent qu'aux corps, lesquels ne constituent qu'un fragment de ce qui est. Rien au contraire n'échappe à la juridiction des principes : le principe de causalité, par exemple, est conçu par nous comme s'appliquant à tous les faits, à quelque ordre qu'ils appartiennent, physique, intellectuel ou moral. — Les lois ne sont connues que d'un *petit nombre* d'intelligences ; les principes sont *communs* à tous les esprits. (Cf. 146, VI).

III. — **Non évidentes par elles-mêmes** : elles ont besoin d'être *découvertes* et *démontrées* par l'emploi de l'expérimentation

⁽¹⁾ De la contingence des lois de la nature.

⁽²⁾ Psychologie, p. 546.

et de l'induction (Cf. *Logique*). — Les principes s'imposent d'emblée à l'esprit par leur *évidence irrésistible*.

§ B. — CATÉGORIES OU NOTIONS PREMIÈRES

169. — COMPARAISON AVEC LES VÉRITÉS PREMIÈRES

Chacun des principes énumérés ci-dessus comprend deux *notions*, un sujet et un attribut, entre lesquelles l'esprit affirme un rapport. Ainsi, le principe d'identité renferme les notions d'*être* et d'*identité*, le principe de raison, celles d'*être* et de *raison*. Les autres principes contiennent, outre la notion d'*être*, celles de *cause* de *substance*, d'*ordre* et de *fin*.

I. — **Définition** : les notions premières sont les *idées* qui entrent dans la composition des premiers principes et sont impliquées dans nos divers jugements.

II. — **Comparaison** : A) **Ressemblance** : les *notions* et *vérités* sont appelées *PREMIÈRES* : elles le sont : 1° *en importance* : parce que, sans elles, il est impossible de faire la science, de juger, de raisonner, en un mot de penser ; — 2° *au point de vue logique* : car ce sont des connaissances : a) *irréductibles* : qui ne dérivent d'aucune autre ; b) *fondamentales* ; d'où dérivent toutes les autres : « La raison, dit Leibniz, des vérités plus particulières dépend des plus générales, dont elles ne sont que les exemples ». ⁽¹⁾

B) **Différences** : la *notion* est une *IDÉE* qu'un *MOT* suffit à exprimer : être, identité, raison, cause, etc. — Elle n'implique aucune affirmation. La *vérité* est un *JUGEMENT* qui implique une affirmation et s'exprime par une *PROPOSITION* : vg. Tout a sa raison d'être.

⁽¹⁾ Nouveaux essais. L. I, Ch. I. § 20.